



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/923
7 octobre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 6 OCTOBRE 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT
DU QATAR AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous informer que la Réunion annuelle de coordination des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique, tenue le jeudi 1er octobre 1998, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, a notamment examiné l'évolution de la situation dans la province du Kosovo.

Les participants ont exprimé leur profonde préoccupation devant la gravité de la situation qui prévaut dans cette zone et qui menace la paix et la sécurité internationales. Ils ont adopté une Déclaration sur le Kosovo dont le texte est joint en annexe à la présente lettre pour votre information. Je voudrais appeler votre attention sur le paragraphe 4 de la Déclaration, qui demande au Conseil de sécurité de tenir une réunion d'urgence pour prendre les mesures nécessaires en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la Déclaration sur le Kosovo comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,

Représentant permanent de l'État du Qatar,

Président du Groupe islamique

(Signé) Nassir Abdul Aziz AL-NASSER

Annexe

DÉCLARATION SUR LE KOSOVO PUBLIÉE LE 1er OCTOBRE 1998
À L'ISSUE DE LA RÉUNION ANNUELLE DE COORDINATION DES
MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DES ÉTATS MEMBRES
DE L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE

La Réunion de coordination des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique, tenue à New York le 1er octobre 1998,

Après avoir examiné avec une profonde préoccupation l'évolution de la situation dans la province du Kosovo,

Exprimant sa profonde préoccupation devant ces graves événements qui menacent la paix et la sécurité internationales,

1. Exprime sa solidarité pleine et entière avec les habitants de la province du Kosovo;

2. Condamne énergiquement la politique de nettoyage ethnique appliquée par le Gouvernement serbe contre les habitants de cette province;

3. Charge le Groupe de contact de l'Organisation de la Conférence islamique sur la Bosnie-Herzégovine de suivre l'évolution de la situation au Kosovo;

4. Demande au Conseil de sécurité de tenir une réunion d'urgence pour prendre les mesures nécessaires en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, afin d'assurer la protection de la vie et des biens des habitants de la province et de contraindre les autorités serbes à mettre un terme à leurs pratiques répressives et à résoudre la crise par des moyens pacifiques;

5. Engage les États Membres et la communauté internationale à fournir toute l'assistance humanitaire possible aux habitants de la province du Kosovo afin d'alléger leurs souffrances.
